

Une organisation







I. Présentation du salon

« Au-dessus de soixante ans, on est tous du même âge » Georges Courteline

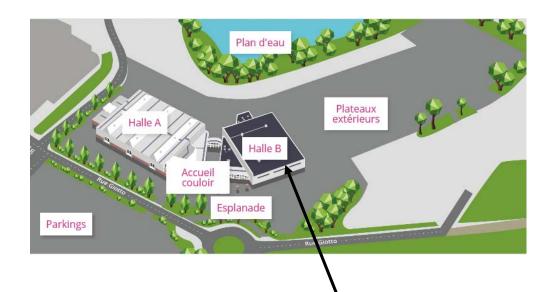
Le Salon Bien vieillir en Vendée est un moment privilégié pour accompagner au mieux nos seniors d'aujourd'hui dans leur recherche permanente de nouveautés sur leur qualité de vie, leur santé, leur bien-être, leur épanouissement, leur sécurité.



Cette sixième édition sur la cible des retraités et séniors est, pour vous, une vraie opportunité de leur faire découvrir ou redécouvrir votre savoir- faire, vos services, vos nouveautés qui leurs sont dédiés.

Le lieu

Parc des expositions des Oudairies de la Roche sur Yon.



Salon Bien vieillir en Vendée Halle B 2 000 m² d'exposition





• Le salon Bien Vieillir en Vendée en quelques chiffres :

En 2019, ce sera notre 6ème édition!

<u>Objectifs chiffrés 2019</u>: Près de 2 000 m² d'exposition – plus de 80 exposants envisagés – multiples ateliers /conférences passionnants et enrichissants – plusieurs animations ludiques et innovantes...

Focus édition 2018 : 60 exposants + de 2 500 visiteurs.

Nos objectifs communs de ce temps fort :

- Accompagner nos seniors d'aujourd'hui dans la construction de leur projet de vie à la retraite
- Apporter des réponses à leurs questions pour leur permettre de continuer de vivre le plus longtemps possible en toute sérénité
- Donner des idées source de plaisir, d'amusement, de découverte et d'épanouissement dans tous les domaines de la vie
- Pérenniser ce rendez-vous « Bien vieillir en Vendée» pour les plus de 60 ans
- Proposer un lieu privilégié d'échanges et de rencontres gratuit

• 5 raisons pour vous d'être présent sur ce salon dédié aux séniors :

- Rencontrer et partager avec vos clients et vos prospects
- Proposer vos dernières nouveautés produits / services en phase avec leurs attentes d'aujourd'hui :
 - o l'épanouissement physique et psychologique,
 - o l'attrait nouveau pour le digital,
 - o le plaisir du bien manger,
 - o leur engagement citoyen,
 - o la liberté de vivre selon leurs petites habitudes,
 - o leur attachement à la famille, à leurs amis,
 - o des solutions en cas de perte d'autonomie.
- Exposer les bénéfices de chacune de vos offres produits, services et actions en face à face
- Accroître la notoriété de votre Marque
- Séduire, vendre, fidéliser le plus grand nombre de séniors



Un dispositif pour vous à la carte

Un salon sur mesure! Vous avez la possibilité d'être présent sur cet évènement de multiples façons.





- 1. Sur un stand En exposant directement votre savoir-faire sur ce salon Bien Vieillir en Vendée . Une opportunité unique pour mettre en avant votre marque, votre entreprise ou votre association auprès de 3 000 visiteurs attendus. Plusieurs formules de stand pour s'adapter à vos besoins.
- **2. En associant votre nom à cet évènement**. Investissez sur une communication pertinente en associant votre logo ou votre publicité sur l'ensemble des supports de communication dédié à ce salon (le site de l'évènement, le guide du visiteur, la communication du salon : affichage 4 x 3 m...)
- 3. Sous forme de conférences, d'animations ou d'ateliers

En complément de l'espace d'exposition, nous souhaitons proposer pendant ce salon différents échanges par le biais de conférences. Un programme d'animation sera mis en place sur les 2 journées, avec des thématiques variées telles que :

Voyages et découvertes : Agences de voyages, croisiéristes, parcs de loisirs, clubs de vacances...

Santé /**Bien-Être**: Thalassothérapie, Thermalisme, spa, médecines douces, laboratoires, compléments alimentaires, équipements et clubs sportifs, beauté, produits de bien-être...

Services à la personne : entreprises et associations de services à domicile, plateformes nationales...

Art de vivre : Maison, bricolage, jardinage, sécurité, cuisine gastronomique, équipements de loisirs...

Nouvelles technologies : Internet, téléphonie, hifi, informatique, domotique, gps...

Emploi : Entreprises de conseil, de formation, de recrutement, portage salarial...

Droit / Épargne/ Patrimoine : Banques, assurances, mutuelles, résidences seniors, notaires, caisses de retraite, gestionnaires de patrimoine, immobilier...

Loisirs créatifs, DIY...



Un Plan de Communication Puissant

- Affichage La Roche sur Yon
- Parutions Presse Journaux Vendéens Ouest France: manchette (80 000 ex) & TV Magazine (79 200 ex) Journal du Pays Yonnais, Journal des Sables, le Courrier Vendéen: ¼ de page (99 570 lecteurs)
- Annonce sur tous les sites Internet d'événements et sur les réseaux sociaux
- Distribution de flyers et d'affiches dans les commerces de proximité, les mairies...
- Annonce sur le magazine de la Roche sur Yon de Février : Roche Plus
- Conférence de presse (radio, tv, presse départementale)
- Diffusion de l'information dans les organismes officiels
- + de 5 000 coordonnées mails sur la Vendée...





II. Bulletin d'Inscription 2019

Date de réception du dossier :

Complété par l'organisateur

A retourner dûment complété par courrier à :

NBC Événement, Bien Vieillir en Vendée,

197 rue du Roger Salengro, 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Contact : salons.agencenbc@gmail.com – 06 36 80 82 18

Raison sociale:			
Enseigne sur le Salon :			
Adresse			
Code Postal:			
N° Siret:	N° de ⁻	TVA intracommunautaire :	
Responsable du dossier :			
Tél:	Port :	E-mail :	
ADRESSE DE FACTURA	ATION (si différent	e que ci-dessus) :	
	······································		
ACTIVITÉ DE L'ENTRE	EPRISE:		
ACTIVITÉ DE L'ENTRE	□ Loisirs/ vo		∴ Art de vivre
ACTIVITÉ DE L'ENTRE □ Emploi □ Santé / Forme/ Bien-être	□ Loisirs/ vo □ Droit / Epa	argne i	Service à la personne
ACTIVITÉ DE L'ENTRE □ Emploi □ Santé / Forme/ Bien-être □ Nouvelles technologies	□ Loisirs/ vo □ Droit / Epa □ Citoyenne	argne r eté/ culture r	Service à la personne Habitat : préciser
ACTIVITÉ DE L'ENTRE □ Emploi □ Santé / Forme/ Bien-être	□ Loisirs/ vo □ Droit / Epa	argne r eté/ culture r	Service à la personne

1. INSCRIPTION ET FORMULE DE STAND

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QTE	TOTAL HT
PACK INSCRIPTION ET COMMUNICATION			
Obligatoire comprenant :			
Frais d'inscription, de communication, d'organisation et logistique, d'animation.2 badges exposants - 30 invitations VIP - 1 place de parking Présence dans le dossier de presse - Mention dans le guide visiteur.	98 €	1	98 €
STAND NU à partir de 18 m²			
Traçage au sol de votre stand, sans aménagement, réalisation du stand par vos soins selon les normes techniques du salon.	63 € /m²		
STAND SEMI EQUIPE comprenant : Cloisons en mélaminé, un angle, une er	nseigne.		
4 m² Cloisons en mélaminé, un angle, une enseigne	85 €/ m²		
(offre réservée aux entreprises de moins de 2 ans sur présentation de l'extrait Kbis)			
6 m² Cloisons en mélaminé, un angle, une enseigne	85 € /m²		
12 m² Cloisons en mélaminé, un angle, une enseigne	75 € /m²		
18 m² Cloisons en mélaminé, un angle, une enseigne	70 € /m²		
		Total A	





2. OPTIONS

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QTE	TOTAL HT
MOQUETTE			
Sur le stand, moquette classé M1	12 €/ m²		
FORFAIT ELECTRICITE ET ECLAIRAGE			
Branchement et consommation 220 V (15A) Rail de 3 spots/9m ²	65€		
MOBILIER			
Table: 1.20m x 0.80m	10 €		
Chaise	5€		
Fauteuil	Nous consulter		
Borne d'accueil	Nous consulter		
Mange debout, tabouret haut	Nous consulter		
AUTRES			
Badges exposants supplémentaires	5€		
		Total B	

3. OUTILS DE COMMUNICATION

DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	QTE	TOTAL HT
PUBLICITE			
Encart Publicitaire sur le guide visiteurs Ce document est conservé par les visiteurs	350€		
DISTRIBUTION			
Distribution de vos flyers à l'entrée du salon par notre hôtesse. Choix du jour de distribution : □ Samedi □ Dimanche	200 €/ jour		
DEVENEZ PARTENAIRE			
Dossier Partenaire, disponible sur demande . Plusieurs formules possibles pour associer votre enseigne au salon Bien vieillir en Vendée! Consultez-nous! salons.agencenbc@gmail.com – 06 36 80 82 18	Nous consulter		
		Total C	





4. MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE:		
Total : A + B + C	TOTAL HT	
	TVA 20 %	
	TOTAL TTC	

RÈGLEMENT (à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription)

- ✓ Je m'engage à effectuer le règlement par chèque à l'ordre de l'agence NBC Événement.
- ✓ Je joins 2 chèques de 50% du montant total TTC chacun.

Le premier chèque sera encaissé la semaine 37 et le 2ème chèque la semaine 41.

Le dossier d'inscription complet sera à adresser à :

- ✓ Agence NBC Événement- Salon Bien Vieillir en Vendée -197 rue Roger Salengro 85000 La Roche sur Yon
- ✓ Je déclare avoir pris connaissance du Règlement du salon auquel j'accepte de me conformer en signant ce dossier d'inscription.

Ale / /	
Signature de l'entreprise	
(Précédé de la mention	
« Lu et Approuvé, bon pour accord »)	





Pré-inscription aux Ateliers / Conférences

Formulaire à retourner avec le dossier d'inscription

Participation aux ateliers et conférences gratuites.

Entreprise :	
ATELIERS / CONFEREN	CES
Un espace d'environ 80 places, e	équipée d'une table, d'une petite sonorisation et d'un écran avec vidéoprojecteur, est mis à utes. L'accès est gratuit pour les visiteurs.
Intervenant : Présentation :	
Date et heure souhaitée (sous	
Vendredi 18 octobre	Samedi 19 octobre
□ 10h30	□ 11h
□ 11h30	□ 14h30
□ 14h30 □ 15h30	□ 15h30 □ 14h30
□ 15h30 □ 16h30	□ 16h30
ANIMATIONS / ATELIEF	S PRATIQUES
Un espace de 40 m ² pouvant acc	ueillir jusqu'à 30 personnes sur une durée de 50 minutes, équipée d'une table, d'une petite
sonorisation est mis à votre dispo Si vous avez une animation ou u Titre (25 signes maximum) :	osition. Initiation aux différentes techniques corporelles n atelier pratique à faire découvrir au public, veuillez décrire :
Présentation :	
Date et heure souhaitée (sous Vendredi 18 octobre	reserve de disponibilite) : Samedi 19 octobre
□ 10h30	□ 11h
□ 11h30	□ 14h30
□ 14h30	□ 15h30
□ 15h30	□ 16h30
□ 16h30	

Les intervenants ayant réservés un stand seront prioritaires.

L'organisateur confirmera les dossiers retenus par mail ou par courrier.





III. Règlement Général

La signature de la demande de participation implique l'engagement de l'exposant à respecter ce présent règlement. Le non-respect d'une de ces dispositions pourra entraîner la fermeture du stand.

Article 1 : ORGANISATION – DURÉE

L'organisateur principal du Salon Bien vieillir en Vendée est l'agence NBC Événement. L'évènement aura lieu dans le hall B du parc exposition des Oudairies à La Roche-sur-Yon, aux emplacements prévus par l'organisateur. Le Salon Bien vieillir en Vendée se déroulera les 18 et 19 octobre 2019 de 9h30-18h. L'entrée est gratuite.

Article 2: INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

Les demandes d'admission sont reçues sous réserve d'examen. Les inscriptions ne peuvent donner lieu à aucune réserve de la part de l'exposant. L'organisateur pourra, dans un but d'intérêt général, modifier ou changer les emplacements, même quand l'exposant a reçu confirmation d'acceptation. L'organisateur aura la faculté de refuser les demandes d'admission sans être tenu de donner les motifs de son refus. Le demandeur refusé ne pourra se prévaloir du fait que son inscription ai été sollicitée par l'organisateur du salon, ni invoquer comme preuve de son admission la correspondance échangée entre lui et le salon, ni l'encaissement de l'acompte ou la publication de son nom sur une liste quelconque. Aucun exposant ne pourra sous-louer, partager ou échanger tout ou partie de stand ou d'emplacement. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription, le cachet de la Poste faisant foi.

Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de la commande est dû dès la signature et suivant les modalités énoncées sur le bulletin d'inscription. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de l'agence NBC Evénement. Toute commande d'aménagement de stand intervenant après l'inscription de l'exposant est payable à la commande dans son intégralité. Chaque exposant devra avoir réglé intégralement ses frais de participation avant de pouvoir prendre possession de son emplacement.

Article 4: INSTALLATION / DEMONTAGE

Les emplacements seront mis à la disposition des exposants le jeudi 17 octobre à partir de 14h. Les exposants devront avoir terminé leur installation le vendredi 18 octobre 2019 à 9h. Le démontage pourra se faire uniquement le samedi 19 octobre 2019 à partir de 18 heures.

Article 5 : AMENAGEMENT CLASSIQUE

Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, l'exposant sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister dans les espaces mis à disposition. Cette réclamation devra être faite à l'organisateur le jour même de la prise de possession : passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Dans les stands, il est défendu d'entailler, de peindre, de coller, de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute infraction entraînera la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident. Tout aménagement spécifique des stands devra être soumis à l'organisateur pour autorisation préalable. Il est interdit de placer des panneaux réclame ou des enseignes à l'extérieur des stands. Les stands devront rester ouverts tous les jours aux horaires fixés. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Les revêtements des décorations verticales des stands devront être de qualité M2 s'ils sont collés ou tendus. Ils devront être en matériaux de synthèse s'ils sont flottants. Les procès-verbaux de réaction au feu de décoration devront être fournis à l'organisateur s'il en fait la demande. Et ce, à n'importe quel moment sur le salon.

Article 6 : PRODUITS PRESENTÉS

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels produits ou services énumérés dans sa demande d'admission et acceptés par l'organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il s'engage à ne présenter que des produits conformes à la législation Française et se plie à la réglementation française en vigueur en ce qui concerne la vente au public et doit accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. Il est interdit d'exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites. L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'office, tout produit n'étant pas sur le dossier d'inscription.

Article 7 : GARDIENNAGE : Une société de gardiennage assurera la sécurité en dehors des horaires d'ouverture du salon.

Article 8 : DÉSISTEMENT DE L EXPOSANT

Dans le cas de force majeure où un exposant serait empêché d'occuper l'emplacement qui lui a été réservé, il devra en avertir immédiatement l'organisateur. Tout désistement entraînera la facturation de 50 % du coût global du stand s'il prévient par lettre recommandée avant le 16 septembre 2019. Cette date dépassée, le désistement entraînera la facturation de la totalité du stand réservé.

Article 9 : PARKING

Un parking exposant est mis à disposition.

Article 10 : PUBLICITE

Tout exposant aura la faculté de la publicité à l'aide de circulaires, dépliants, photographies, etc..; uniquement dans l'emplacement qu'il occupe et seulement pour des produits exposés par lui. La distribution d'échantillons ou d'objets publicitaires est possible après avoir prévenu par écrit l'organisateur. Tout diffusion sonore à l'intérieur des stands devra être soumise à autorisation préalable de l'organisateur et ne devra en aucun cas gêner les stands voisins.

Article 11 : ASSURANCES

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers.

L'organisateur est réputé dégagé de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques. Tout exposant devra donc s'assurer lui-même et produire, dès confirmation de son admission, une attestation de non-recours délivrée par sa compagnie d'assurances. L'exposant ne pourra pas se retourner contre la société NBC Événement pour tout motif que ce soit.

Article 12 : SÉCURITÉ

Les exposants sont tenus de respecter les prescriptions de la réglementation en vigueur, notamment celles concernant la sécurité et l'hygiène.

L'organisation se réserve le droit absolu de faire enlever toute marchandise dangereuse, insalubre ou dégageant des odeurs désagréables, nuisibles ou gênantes, ainsi que toute installation susceptible de nuire à l'aspect général ou à la sécurité.

NBC Événement décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la commission de sécurité pour l'inobservation des règlements officiels en vigueur.

Un agent de la sécurité sera mandaté pour assurer le gardiennage hors des heures d'ouvertures.

Article 13 : HYGIENE

Les exposants devront se conformer au règlement sanitaire départemental en vigueur au moment de la manifestation. Lors de la visite du Service Vétérinaire, l'exposant devra laisser le libre accès à ses installations et marchandises.

Article 14 : ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit, en cas de d'évènements imprévisibles ou pour des motifs dont l'importance sera souverainement appréciée par lui, d'annuler, de retarder, d'écourter, de fermer la manifestation. Les sommes versées par les exposants restent acquises de plein droit à l'organisateur. Une autre date et lieu d'évènement pourront être proposés aux exposants.

L'organisateur se réserve le droit absolu, et sans qu'il puisse être contesté, de faire fermer et débarrasser sans aucune formalité de justice l'emplacement loué dans tous les cas où l'exposant manquerait à l'une de ses obligations ou aux clauses du présent règlement. Il est formellement interdit aux exposants de détériorer les stands et la salle de réception sous peine de sanction très sévère et immédiate. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement présent pour le bon déroulement du Salon Bien vieillir en Vendée.

Les exposants qui auront contrevenu au présent règlement se verront refuser leur demande de participation pour la prochaine manifestation, sans préjudice des poursuites qui pourraient leur être intentées.

Article 15: ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, les tribunaux de la Roche-sur-Yon sont seuls compétents.

La Roche-sur-Yon, le 28 Février 2019

Lu et approuvé

